



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.82/2
20 octobre 1994

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des experts juridiques et techniques
chargés d'examiner les amendements à la Convention
de Barcelone, aux protocoles y relatifs
et au Plan d'Action pour la Méditerranée

Barcelone, 14-18 novembre 1994

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion sera proclamée le 14 novembre 1994, à 9 h 30, à l'hôtel Meliá, Barcelone, par les autorités espagnoles. Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée s'adressera également à la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour. Election du Bureau

La réunion élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 3 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

La proposition d'ordre du jour (UNEP(OCA)/MED WG.82/1) sera examinée et adoptée avec des modifications, si nécessaire.

Point 4 de l'ordre du jour. Historique et portée de la réunion

Le Secrétariat retracera succinctement l'historique de la réunion et notamment les événements les plus importants qui ont tout spécialement concerné le processus de recentrage des activités liées à la mise en oeuvre de la Convention, des Protocoles et du Plan d'action pour la Méditerranée de 1975 jusqu'à ce jour. La raison d'être de la présente réunion et les résultats qui en sont escomptés seront également exposés.

Point 5 de l'ordre du jour. Révision proposée des textes juridiques

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat ouvrira un débat visant à dégager un consensus général sur les principes de base qui pourraient être suivis lors du processus de révision des textes juridiques.

Au titre des points 5.1 à 5.5, le Secrétariat présentera le document contenant les amendements spécifiques à la Convention de Barcelone et aux Protocoles y relatifs proposés pour examen (UNEP(OCA)/MED WG.82/3). Il est prévu que la réunion formulera, sur les amendements proposés, des observations qui seront transmises à la réunion des Parties contractantes qui doit avoir lieu en juin 1995.

Point 6 de l'ordre du jour. Révision du Plan d'action pour la Méditerranée

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat exposera ses vues concernant une éventuelle révision du Plan d'action pour la Méditerranée, sur la base de sa propre expérience et des observations reçues des Parties contractantes, et il les soumettra à délibération.

Point 7 de l'ordre du jour. Questions diverses

Toute autre question soulevée par les représentants des divers pays ou par le Secrétariat sera débattue au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour. Adoption du rapport

Le rapport de la réunion, en anglais et en français, sera adopté par les participants.

Point 9 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée le vendredi 18 novembre à 12 h 30.

EMPLOI DU TEMPS

	9 h 30 - 12 h 30	14 h 30 - 17 h 30
Lundi ¹ :	Points 1 à 5 de l'o.d.j.	Point 5.1 de l'o.d.j.
Mardi:	Points 5.2, 5.3 de l'o.d.j.	Point 5.4 de l'o.d.j.
Mercredi:	Point 5.5 de l'o.d.j.	Point 5.5 de l'o.d.j.
Jeudi:	Point 6 de l'o.d.j.	Libre
Vendredi:	Points 7, 8 de l'o.d.j.	

¹ Le lundi 14 novembre 1994, la réunion débutera à 10 heures.